




Centre de traitement des matières organiques  
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière  
Comité de suivi Est

Rencontre du 12 octobre 2016  
Maison du citoyen  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI EST

LE 12 OCTOBRE 2016

18 h 00 – 20 h 00

Maison du citoyen

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

12 090 rue Notre-Dame Est

Montréal (QC) H1B 2Y9

Présenté à	Comité de suivi Est
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

## Table des matières

1	Participants à la rencontre .....	1
2	Objectifs de la rencontre .....	2
3	Déroulement.....	2
4	Procès-verbal .....	3

## Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis.....	11
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Est .....	13

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 28 juin 2016 .....	3
Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 28 juin 2016 .....	4

## 1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

### Étaient présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Est du 12 octobre 2016 :

#### Membres du Comité de suivi Est :

Biasotto, Fabienne	Représentante d'un organisme institutionnel - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Lessard, Marc	Représentant d'un organisme de la société civile - Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)
McKenna, Francine	Représentante administrative - Ville de Montréal Est
Miousse, Richard	Représentant des industries - Groupe IEQ
Rouleau, Chantale	Élu - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Représenté par M. Sébastien Otis
Spehner, Marie	Représentante d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Éco de la pointe aux prairies
Zoghliami, Salah	Citoyen - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

#### Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

### Étaient absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Est du 12 octobre 2016 :

Coutu, Robert	Élu - Ville de Montréal-Est
Deny, Coralie	Représentante d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Doucette, Marc	Citoyen - Ville de Montréal-Est
Fayolle, Romain	Représentant administratif - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Tsingakis, Dimitri	Représentant d'un organisme de la société civile - Ville de Montréal-Est - Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)

#### Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

## 2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Est (« Comité ») du 12 octobre 2016 avait pour but principal de présenter les infrastructures de gestion des matières résiduelles et d'aborder brièvement les préoccupations y étant associées.

## 3 DÉROULEMENT

La rencontre du 12 octobre 2016 a eu lieu à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entre 18 h 00 et 20 h 00.

Une présentation PowerPoint (annexe 2) exposant certaines sections de l'ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Retour sur la dernière assemblée
  - a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
  - b. Mise à jour des règles de fonctionnement
  - c. État d'avancement de la liste des suivis
3. État d'avancement du projet
4. Présentation des infrastructures de gestion des matières organiques
  - a. Matières organiques
  - b. Installations
  - c. Préoccupations
5. Prochaines rencontres
  - a. Proposition de contenu
  - b. Cibler les dates pour les assemblées 2017
6. Varia
7. Clôture de l'assemblée

## 4 PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>

### 1. Présentation de l'ordre du jour

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences. M. Lessard demande l'ajout d'un point varia sur une préoccupation en lien avec le projet du centre de biométhanisation prévu à l'ouest.

Dans la foulée d'une suggestion faite à la dernière assemblée par un participant, M. Éric Blain propose de modifier les modalités d'atteinte du quorum au sein du Comité en soumettant la formule de « 50% des membres +1 ». Le Comité approuve la recommandation et vote son adoption.

### 2. Retour sur la dernière assemblée

#### a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent le procès-verbal tel que reçu par courriel le 28 septembre dernier.

#### b. Mise à jour des règles de fonctionnement

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

**Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 28 juin 2016**

Thématique	Décisions	Explication
Règle de fonctionnement du Comité	Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le procès-verbal.	La décision sera reportée aux règles de fonctionnement.
	Les rencontres débiteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.	L'heure des rencontres a été modifiée en conséquence.
Contenu des assemblées régulières	Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.	Au point 5a, il y aura proposition de contenu pour les prochaines assemblées régulières.
	La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressorties lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail.	La présente assemblée se penchera sur les installations de traitement des matières organiques afin d'en améliorer leur compréhension. Les recommandations de l'OCPM seront abordées lors d'un autre comité courant 2017.

<sup>1</sup> La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 12 octobre 2016 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

### c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des décisions prises et de la liste des suivis de la dernière assemblée.

**Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 28 juin 2016**

Suivis	Explication
Apporter un portrait comparatif de la gestion des matières résiduelles Est-Ouest.	Un portrait comparatif de la gestion des matières résiduelles Est-Ouest sera présenté au point 4 de l'ordre du jour.
Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.	Des propositions seront suggérées au point 5 de l'ordre du jour.
Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.	
Évaluer la possibilité de servir une collation simple.	Une collation de type « boîte à lunch » a été servie en début d'assemblée.
Évaluer la possibilité de réduire le nombre de membres requis pour assurer l'atteinte du quorum.	Les modalités pour l'atteinte du quorum ont été modifiées en début d'assemblée.

### 3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour de l'échéancier de réalisation du projet<sup>2</sup>.

Questions	Réponses
Lorsque l'appel d'offres sera lancé, quel sera le délai accordé aux soumissionnaires?	Les modalités exactes concernant les appels d'offres du projet n'ont pas encore été communiquées publiquement. En général, pour ce type de projets d'envergure, il est important de laisser un délai suffisant aux répondants, de l'ordre d'environ 6 mois.
Donc, la construction débutera au milieu de 2017?	En tenant compte du délai accordé au soumissionnaire et du temps requis pour l'analyse des soumissions et l'octroi des contrats, il est raisonnable d'envisager le démarrage des travaux de conception d'ici la fin de l'année 2017.
Sera-t-on informé des grandes lignes de l'appel d'offres?	Lorsque l'appel d'offres sera rendu public, il sera possible d'en discuter en comité.
Un délai de six mois pour un appel d'offres n'est-il pas long?	C'est un appel d'offres de conception, construction, exploitation et entretien. Les soumissionnaires auront beaucoup d'éléments à prendre en compte et à planifier.
Est-ce que le projet d'agriculture urbaine a été inclus dans l'appel d'offres?	Ce projet ne sera pas directement inclus dans l'appel d'offres. Néanmoins, l'appel d'offres sera rédigé de manière à ce que les répondants aient pour mandat de s'assurer que l'infrastructure visée puisse prévoir la mise en place de ce type de projet à posteriori.

<sup>2</sup> L'échéancier de réalisation du projet est disponible à la diapositive 9 de la présentation (annexe 2).

#### 4. Présentation des infrastructures de gestion des matières organiques

Mme Beaubien mentionne que la présentation sur le projet de centre de traitement des matières organiques se fera en trois sections. Chaque section fera l'objet d'une présentation de la part de M. Blain suivie d'une période de questions.

##### a. Matières organiques<sup>3</sup>

M. Blain présente la première section concernant les matières organiques.

Questions	Réponses
<p>Dans les chiffres présentés, nous avons vu 553 000 tonnes d'ordures ménagères. Dans un autre rapport, on mentionnait environ 600 000 tonnes. Il y en a environ 220 000 tonnes qui seront traitées. Le reste du tonnage correspond à quoi?</p>	<p>La mise en place du recyclage, depuis une vingtaine d'années, a permis de diminuer le tonnage de matières valorisables envoyées à l'enfouissement. Les citoyens recyclent maintenant environ 60 % du tonnage des matières recyclables générées sur l'île de Montréal.</p> <p>L'un des objectifs du gouvernement du Québec est d'atteindre 60% de valorisation des matières organiques. Les 220 000 tonnes traitées, en grande partie grâce au projet de CTMO, permettront à La Ville d'atteindre cet objectif.</p> <p>L'autre objectif principal de la politique gouvernementale est d'être en mesure, à terme, de ne plus enfouir que le résidu ultime.</p> <p>En ce qui concerne les tonnes restantes, elles représentent les ordures ménagères. Quand la collecte trois voies n'est pas implantée, on peut considérer qu'elles sont composées d'environ 40 à 50 % de matières organiques, d'une fraction de recyclables n'ayant pas été collectés et, pour la plupart des 50% restants, de résidus ultimes. Le taux de matières organiques dans les ordures ménagères est amené à baisser de manière significative lorsque la collecte trois voies est mise en place.</p> <p>Afin d'acquiescer le retour d'expérience visant à maximiser l'extraction de matières valorisables du sac d'ordures ménagères, et ce indépendamment de l'implantation automatique de la collecte trois voies pour tous les types de logements, La Ville a décidé de mettre en place un projet de centre pilote de prétraitement.</p> <p>Ce centre, qui sera combiné à une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles<sup>4</sup>, servira à déterminer les équipements et les pratiques les mieux</p>

<sup>3</sup> La section sur les matières organiques peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 11 à 18).

<sup>4</sup> <http://www.polymtl.ca/crvmr/>



Questions	Réponses
	adaptés au contexte montréalais pour atteindre l'objectif de détourner un maximum de matières de l'enfouissement.
Est-ce que la matière provenant des neuf logements et plus est intégrée dans les prévisions?	Il y a actuellement une réflexion globale sur le type de moyens à mettre en place pour aller chercher la matière organique des neuf logements et plus. La mise en place d'une troisième voie pour les neuf et plus fait partie d'un panel d'hypothèses présentement à l'étude. A titre informatif, sur le territoire de La Ville de Montréal, les huit logements et moins représentent environ 66 % des ménages tandis que les neuf logements et plus représentent environ 34%. La proportion de matières organiques générées dans les neuf logements et plus et en général plus faible que dans les huit logements et moins.

### b. Installations<sup>5</sup>

M. Blain présente les installations de traitement des matières organiques qui seront implantées dans l'Est : le centre pilote de prétraitement, le centre de compostage et le centre de biométhanisation liquide.

Questions/commentaires	Réponses
Il avait été mentionné à la dernière rencontre que les boues d'épuration pourraient peut-être être traitées par le centre de biométhanisation.	Un comité devra se pencher sur la question si l'idée demeure. Actuellement les boues sont incinérées. La capacité de traitement prévue de l'usine de biométhanisation ne permettrait pas de traiter le volume important de boues provenant de la station d'épuration.
Y a-t-il un portrait des citoyens qui font du compostage directement à leur résidence? Est-ce qu'il y aura encore une sensibilisation au compostage domestique?	La collecte des matières organiques et le compostage domestique seront des voies préconisées. Les citoyens sont dans une période d'ajustement sur le choix qui leur convient le mieux. Il apparaît ici important de rappeler que, même en cas de collecte trois voies, le compostage à domicile reste la meilleure option. En effet, cette voie permet de traiter localement une bonne partie des résidus de tables générés, et ainsi éviter les coûts et impacts environnementaux liés à la collecte et au transport de ces matières.
Est-ce que le transbordement des matières au centre de compostage se fera également dans un environnement contrôlé pour les odeurs?	Toutes les activités autres que le camionnage se feront à l'intérieur des infrastructures, incluant le transbordement de certaines matières à l'intérieur du centre de compostage. Ces opérations de transbordement auront lieu en majorité lors des pics

<sup>5</sup> La section sur les installations peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 20 à 42).

Questions/commentaires	Réponses
	saisonniers de production de résidus verts.
Au niveau des extrants, d'où proviennent les différents chiffres donnés pendant la présentation? Ce sont des simulations? D'autres sites en opération?	La littérature et les retours d'expériences des exploitants des nombreuses usines visitées par les équipes de La Ville sont les principales sources des données.
Y aura-t-il un plan de gestion des risques qui sera mis en place en cas de bris ou autres imprévus au niveau des installations qui seront construites?	Dans la grande majorité des projets, le mode de gestion utilisé sera de type Conception, Construction, Exploitation et Entretien. Ainsi, le futur exploitant des installations sera connu dès l'attribution du mandat, et donc partie prenante du projet dès la phase de conception. L'Adjudicataire étant responsable de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure, il devra intégrer la gestion des risques dès les phases de conception et de construction.
La localisation de l'ensemble des infrastructures reste toujours la même que celle prévue?	La répartition des infrastructures sur le terrain n'a pas changé.

### c. Préoccupations<sup>6</sup>

M. Blain présente les principales préoccupations des citoyens exprimées jusqu'à ce jour sur les principales nuisances appréhendées.

Questions/commentaires	Réponses
L'étude d'impact sur la circulation a été réalisée il y a quelques années. Il y a eu une proposition de mettre à jour cette étude en fonction des nouveaux développements et de changements dans la configuration du système routier. L'ajout du camionnage ne viendra-t-il pas alourdir l'achalandage?	Les études de circulation réalisées pour chaque projet ont démontré que l'impact des nouvelles infrastructures sur la circulation sera négligeable. De plus, il est prévu que l'horaire des collectes soit planifié en dehors des heures de pointe.
Que fera-t-on de la production de biogaz?	Il est prévu que le biogaz produit, une fois raffiné en un produit appelé biométhane, soit injecté sur le réseau de gaz naturel et utilisé par La Ville de Montréal. Différentes options pourraient être envisagées, comme l'utilisation de cette énergie renouvelable pour alimenter l'incinérateur des boues de la station d'épuration, ou encore l'utilisation d'une partie de ce biométhane pour alimenter certains véhicules lourds ou légers (option qui nécessiterait d'acquérir des véhicules et de se doter de stations de ravitaillement).
La quantité de biogaz est-elle importante?	On parle de huit millions de mètres cubes de biométhane produits par année. Ce volume représente environ 25% de ce que La Ville consomme en gaz naturel pour chauffer ses bâtiments.

<sup>6</sup> La section sur les préoccupations peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 44 à 48).

Questions/commentaires	Réponses
Peut-on vendre le biogaz à Gaz Metro?	C'est une option qui a été évaluée par La Ville mais qui n'a pas été retenue pour le moment. Il est prévu que La Ville utilise la totalité du biométhane produit, et que ce biométhane soit injecté dans le réseau Gaz Métro en vue de son transport et de sa distribution.
La pollution générée par le diesel est importante. Il serait intéressant et important que La Ville soit à l'avant-garde et que lorsqu'elle renouvelle sa flotte de véhicule, elle se procure graduellement des véhicules pouvant rouler au biogaz.	Effectivement, le remplacement du diesel par du biométhane permet de diminuer considérablement les gaz à effet de serre, ainsi que l'émission de particules fines dans l'air. Ce type d'utilisation pour le biométhane a donc le double avantage de lutter à la fois contre le réchauffement climatique et de favoriser la préservation de la qualité de l'air et des écosystèmes.
Il serait intéressant de pouvoir commencer le renouvellement des véhicules municipaux par ceux des territoires touchés par l'implantation des centres de traitement des matières organiques. Cette façon de faire permettrait aux citoyens d'être plus favorables au projet en profitant de certaines de ses retombées positives.	Il sera effectivement possible d'évaluer qu'une partie du biogaz puisse être utilisée comme carburant pour des véhicules municipaux.
Est-ce que la possibilité de réaliser des entretiens routiers plus réguliers où passeront les camions a été évaluée?	L'étude d'impact a considéré l'impact sur la circulation et non pas l'état des routes.
Vous aviez parlé de camions de collecte étanches. Qu'en est-il exactement?	Tous les camions seront étanches afin de contenir les liquides ainsi que les odeurs.

## 5. Prochaines rencontres<sup>7</sup>

M. Blain propose des thématiques pour les prochaines rencontres du Comité.

Questions/commentaires	Réponses
Il serait bien de planifier la rencontre de juin dans la première moitié du mois avant que les gens partent en vacances.	Tout à fait.
La plupart des thématiques semblent cibler les nuisances. Va-t-on être consulté concernant les plans des futurs centres?	Étant donné que les contrats n'ont pas encore été octroyés, et suite à vos suggestions, nous concentrons nos échanges à ce moment-ci sur la gestion des nuisances qui reflètent les principales préoccupations émises lors des diverses consultations. L'exploitant, une fois sélectionné, fera partie du comité de suivi. Le premier mandat de l'adjudicataire consistera à concevoir les infrastructures. Il sera donc possible de partager l'état d'avancement de la phase conception au fur et à mesure de son avancement.

<sup>7</sup> La section sur les propositions de thématiques et des prochaines dates de rencontre du Comité peut être consultée à l'annexe 2 (diapositive 51).

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que le soumissionnaire aura à choisir entre plusieurs technologies sur le marché?	Les grandes orientations techniques et les choix technologiques majeurs ont été faits par La Ville. Un aperçu de ces choix est présenté dans les diapositives sur les installations à la section 4. Cependant, les soumissionnaires auront tout de même une certaine latitude pour se démarquer d'un point de vue technique et proposer des solutions innovantes et éprouvées basées sur leurs propres retours d'expériences, tout en restant à l'intérieur des choix techniques qui auront été imposés par La Ville.
Y aura-t-il une seule entreprise sélectionnée pour l'ensemble des centres de traitement des matières organiques?	Un appel d'offres différent sera lancé pour chaque infrastructure. Ainsi, il sera possible d'avoir un adjudicataire différent pour chaque centre, mais aussi que le même répondant remporte plusieurs appels d'offres et soit donc responsable de plusieurs centres. Nous n'aurons la réponse qu'une fois les différents mandats attribués.
Sera-t-il possible d'avoir un « tableau de bord » de l'échéancier des travaux afin que les membres puissent suivre de près chaque étape de l'implantation du projet?	Les grandes lignes de l'échéancier seront toujours présentées au début de chaque rencontre. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, celui-ci sera plus détaillé.
Est-ce que trois rencontres du comité seront suffisantes en 2017?	Les centres seront en opération seulement dans trois ans approximativement. Le Comité a été mis en place très en amont. Trois rencontres par année apparaissent suffisantes pour le moment. Lorsque l'actualité le nécessitera, la fréquence des comités pourra être adaptée.
La première assemblée publique pourrait-elle se tenir après 2018 pour avoir assez de matières à présenter?	D'abord, il est important de rappeler que l'assemblée publique n'a pas pour vocation d'être une nouvelle consultation publique. L'objectif est d'informer les citoyens de l'avancement du projet et de rendre compte publiquement des travaux effectués par les comités de suivi dans le cadre des assemblées régulières. Avant de réaliser une assemblée publique, il est pertinent que les membres du Comité se soient appropriés des principaux éléments ayant trait au dossier. La première assemblée pourrait être tenue avant la construction des centres en 2018.

Mme Beaubien demande au Comité si la proposition présentée par M. Blain concernant les thématiques et les dates leur convient. La proposition est acceptée.

## 6. Varia

Une préoccupation est émise concernant la réserve foncière sur le futur site d'accueil du centre de biométhanisation de LaSalle.

Questions/commentaires	Réponses
La Ville aurait retiré la réserve foncière sur le futur site d'accueil du centre de biométhanisation de LaSalle. Devrait-on craindre que ce centre ne voit jamais le jour et que la matière organique soit transférée dans l'est comme cela s'est produit avec le Complexe environnemental Saint-Michel?	Une réserve foncière est généralement appliquée sur plusieurs années. La Ville a toujours l'intention de construire un centre de biométhanisation plus à l'Ouest.

## 7. Clôture de l'assemblée

# **Annexe 1 :**

## **Liste des décisions et des suivis**

**Centre de traitement des matières organiques (CTMO)**  
**Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 28 juin 2016**

**Liste des décisions**

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les règles d'atteinte du quorum sont dorénavant de « 50% des membres +1 ».
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal
	La circulation, les odeurs, le bruit et la Chaire de recherche seront les prochains sujets abordés lors des rencontres de mars, juin et septembre 2017.

**Liste des Suivis**

Suivis	Responsable	Échéancier
Cibler les dates précises pour les assemblées régulières pour l'année 2017	Ville de Montréal	À la sortie des calendriers municipaux
Présenter les chiffres de génération des matières organiques pour les neuf logements et plus.	Ville de Montréal	Prochaine assemblée régulière

**Liste des sujets potentiels à traiter en comité**

Sujets
L'acceptabilité sociale des centres de traitement des matières organiques (cibler les points positifs à mettre en valeur dans le cadre de leur implantation)
Liste des principales recommandations de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Note : ce sujet pourrait être intégré dans le cadre d'une rencontre du comité de suivi en 2017.
Les mesures d'urgence et la gestion des risques des infrastructures
Les plans et les devis lors de la phase de conception

# **Annexe 2 :**

## **Présentation réalisée au**

### **Comité de suivi Est**



Réduire pour mieux grandir

Centres de traitement des matières organiques

Comité de suivi Est n° 2

Maison du citoyen (Arrondissement de RDP-PAT)

12 Octobre 2016



## Ordre du jour

1 - Tour de table

2 - Retour sur la dernière assemblée

3- État d'avancement du projet

4 - Le projet CTMO

- Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?
- Installations
- Préoccupations

5 - Rencontres 2017

6 - Varia / Clôture

# Section 1

## Tour de table

## Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marc Doucette		Citoyen - Montréal-Est
Salah Zoghliami		Citoyen - RDP-PAT
Robert Coutu	Ville de Montréal-Est	Élu - Montréal-Est
Chantal Rouleau	Ville de Montréal	Élue - RDP-PAT
Francine McKenna	Ville de Montréal-Est	Représentante administrative - Montréal-Est
Romain Fayolle	Ville de Montréal	Représentant administratif - RDP-PAT
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal	Représentante d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Fabienne Biasotto	Centre d'études des procédés chimiques du Québec	Représentante d'un organisme institutionnel
Dimitri Tsingakis	Association industrielle de l'Est de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile - Montréal-Est
Marie Spohner	Éco de la pointe des prairies	Représentante d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles
Marc Lessard	Collectif en environnement Mercier-Est	Représentant d'un organisme de la société civile - Mercier-Est
Richard Miousse	Groupe IEQ	Représentant des industries

### Animation Médiation

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marie Beaubien	Transfert Environnement et société	Animation et médiation
Danny King	Transfert Environnement et société	Secrétariat

## Section 2

### Retour sur la dernière assemblée

## Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le procès-verbal.
	Les rencontres débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.
Contenu des assemblées régulières	Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.
	La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressortis lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail.

## Liste des suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Apporter un portrait comparatif de la gestion des matières résiduelles Est-Ouest.	Ville de Montréal	12 octobre 2016
Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.	Comité	12 octobre 2016
Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.	Comité	12 octobre 2016
Évaluer la possibilité de servir une collation simple.	Ville de Montréal	Avant la prochaine rencontre
Évaluer la possibilité de réduire le taux pour assurer d'atteindre plus facilement le quorum.	Ville de Montréal	Avant la prochaine rencontre

## Adoption du Procès Verbal du comité de suivi Est n°1

## Section 3

### Etat d'avancement du projet

## Echéancier

- Comités de suivi 2 – 2016 (Q4)
- Mise-à-jour du dossier d'approbation de projet – 2016 (Q3)
- Achèvement des documents d'appel d'offres – 2016 (Q3)
- Lancement de l'appel d'offres – 2016 (Q4)
- Début de construction – 2017
- Mise en opération – 2019
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

## Section 4

### Le projet CTMO

## Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

Les deux grandes familles de Matières Organiques (MO)  
dans les déchets solides municipaux

### Résidus alimentaires (RA) :

- Forte teneur en eau , faible variabilité saisonnière

### Résidus verts (RV) :

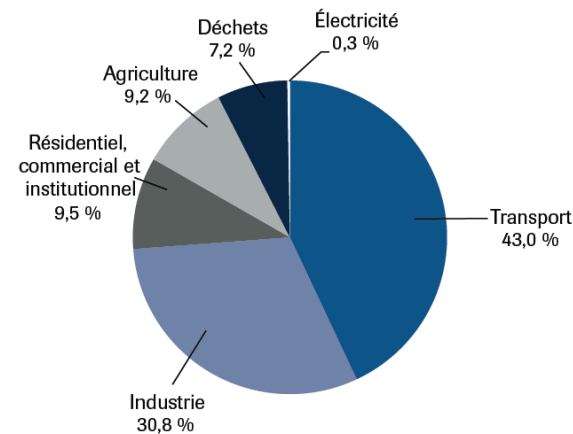
- Déchets plus secs, forte variabilité saisonnière

## Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

### Objectifs gouvernementaux :

- Recyclage de 60 % des matières organiques putrescibles
- Bannissement enfouissement matières organiques en 2020

## Impact de l'enfouissement au Québec



Répartition des émissions de GES au Québec, en 2013, par secteur d'activité

### Répartition des émissions de GES pour le secteur des déchets (2013) :

Enfouissement : 92.7 %  
 Traitement des eaux usées : 4.3%  
 Incinération : 3 %

## Impact de l'enfouissement au Québec

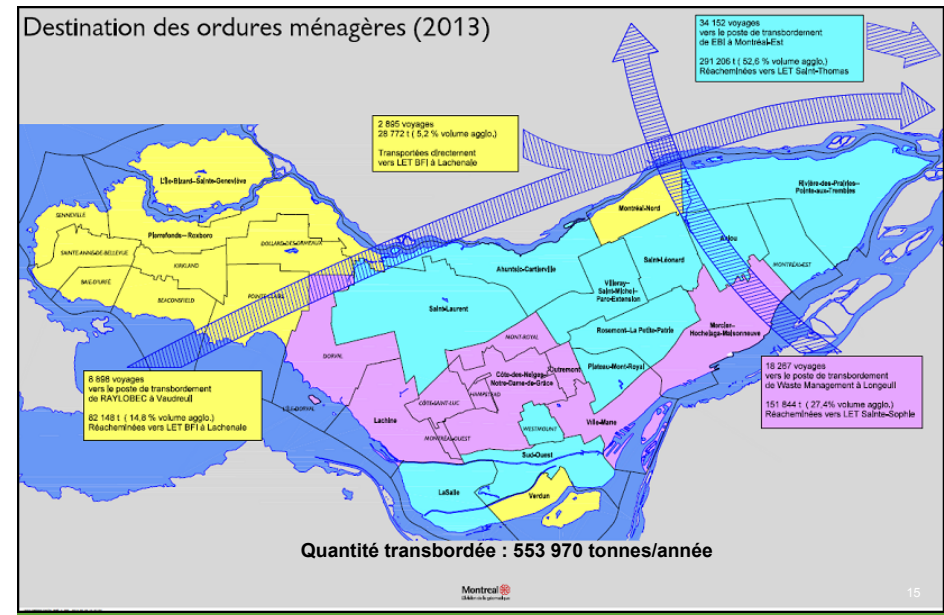
Baisse des émissions du secteur des déchets de 35.6 % entre 1990 et 2013 (9,1 à 5,9 Mt  $\text{eq. CO}_2$ ) :

- Raisons principales de cette diminution :  
 Captage des biogaz dans plusieurs sites d'enfouissement
- En 2013, l'enfouissement est responsable de l'émission d'environ 5,4 Mt  $\text{eq. CO}_2$

### Limites

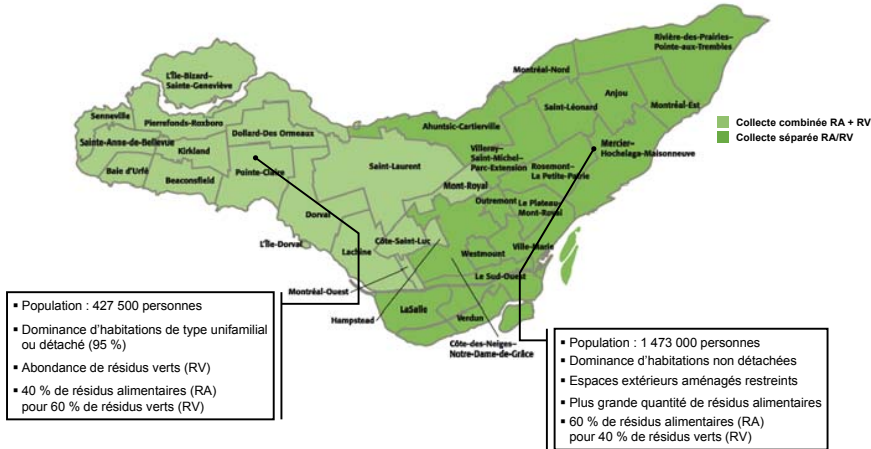
- Systèmes de captage ne sont pas efficaces à 100%
- La quantité de Matière Organique enfouie reste importante

## Avant la mise en place de la 3<sup>ème</sup> voie

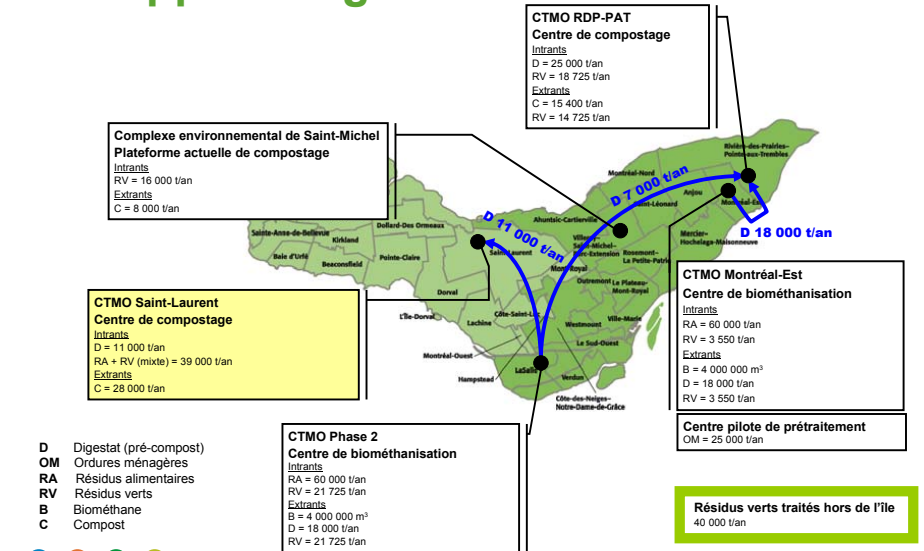


# Contexte montréalais

## Une île, deux zones particulières



# Une approche globale



# Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

## Types d'infrastructures : 3 grands principes

- Recycler plutôt qu'enfouir
- Utiliser des technologies :
  - éprouvées ailleurs dans le monde
  - adaptées au contexte montréalais
- Dimensionner les infrastructures selon les types de matières à traiter

# QUESTIONS ?

## Les installations

### DES FILIÈRES COMPLÉMENTAIRES

Procédé biologique	Compostage	Biométhanisation
Environnement	avec air	sans air
Intrants	RA RV Digestat	RA MO venant des ICI et du CPP (*)
Principaux extrants	Compost	Biogaz et digestat

#### Objectif majeur :

Atteindre l'objectif de recyclage de 60 % des matières organiques

## Centre pilote de prétraitement

### Procédé Mécanique

Intrants → divers (Ordures Ménagères, ICI, MOTS (\*), ...)

Extrants → différents flux pouvant être recyclés ou valorisés  
→ un flux de déchets ultimes à éliminer

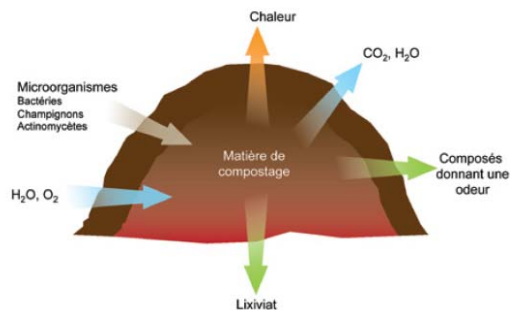
#### Objectifs majeurs :

- Avoir les outils pour atteindre l'objectif du bannissement de l'enfouissement des matières organiques
- Développer l'expertise Montréalaise afin de détourner le plus de matière possible de l'enfouissement

## Les infrastructures

### COMPOSTAGE

Processus **aérobie** (avec oxygène) qui transforme la matière organique en un produit fertilisant, stable et hygiénisé : **le compost**



Source : Document technique sur la gestion des matières organiques municipales – Environnement Canada 2013

## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



Aucun entreposage extérieur de matières

Système de SAS - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Inspection de la matière

Interaction minimisée entre camions et matières

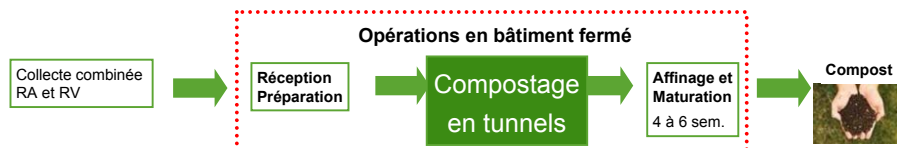
Préparation de la matière – Ouverture des sacs, retraits contaminants, mélange, entreposage recette

## Réception & préparation



## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



Compostage actif - Décomposition rapide matières facilement dégradables

Hauts niveaux d'activité biologique

Tunnels hermétiques – Aération forcée par le plancher

Captation lixiviate au sol, captation air vicié par le haut

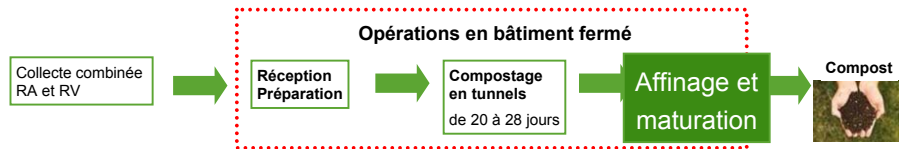
Procédé de compostage qui offre le meilleur contrôle des odeurs

## Compostage en tunnels



## Solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé



Affinage - Séparation en trois fractions : compost / structurants / contaminants

Maturation - Décomposition des matières organiques complexes

Affinage et maturation sont réalisés en bâtiment fermé

En sortie, le compost doit être stable et mature

Dernières étapes avant l'entreposage et l'expédition du compost

## Affinage et maturation



## Solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé



43 400 T /an de compost produits par les deux nouveaux centres

Total de 65 800 T/an compost produits par la ville

Redistribution locale du compost

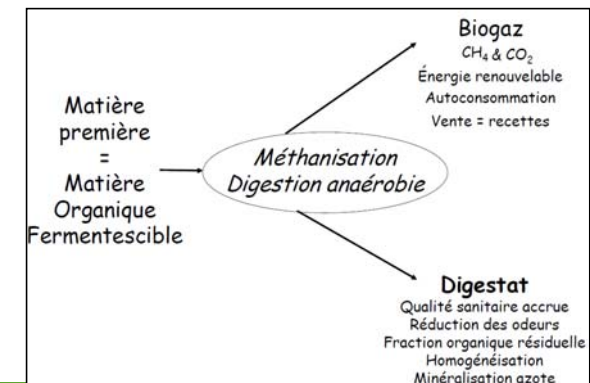
Avantages du compost :

- Améliore la qualité et la productivité des sols
- Permet de dégrader certains contaminants
- Permet un meilleur contrôle de l'érosion

## Les infrastructures

BIOMETHANISATION

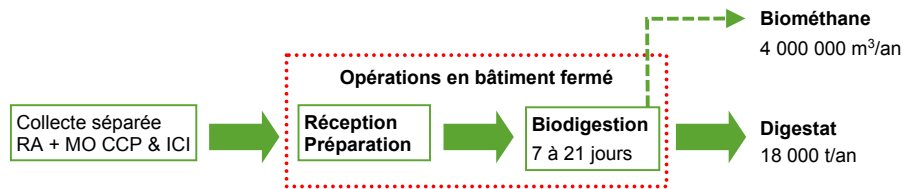
Processus biologique **naturel** qui transforme utilise des microorganismes pour dégrader la matière organique en l'**absence d'oxygène (anaérobie)**.





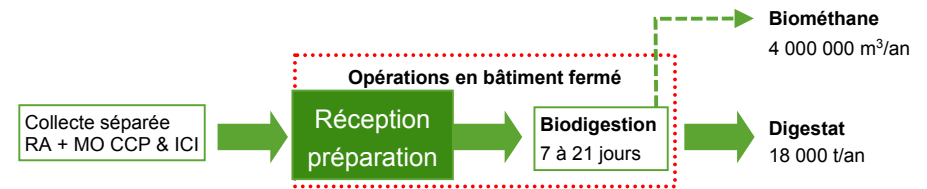
## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Aucun entreposage extérieur de matières

Interaction minimisée entre camions et matières

Système de SAS - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Inspection de la matière

Prétraitement : ajout d'eau, retrait des contaminants, mise en condition optimale de la matière en vue du procédé retenu

## Réception & prétraitement

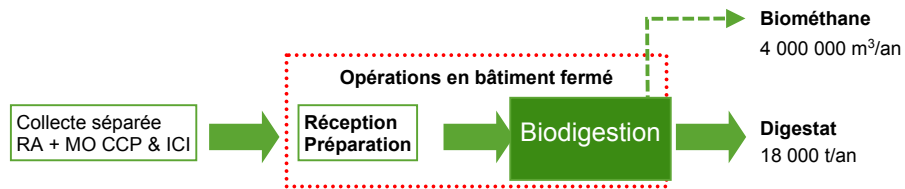


## Réception & prétraitement



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Alimentation et agitation du réacteur en continu

Système entièrement fermé

Temps de rétention entre 7 et 21 jours

Récupération du biogaz en haut / Extraction des digestats et lixiviats en bas

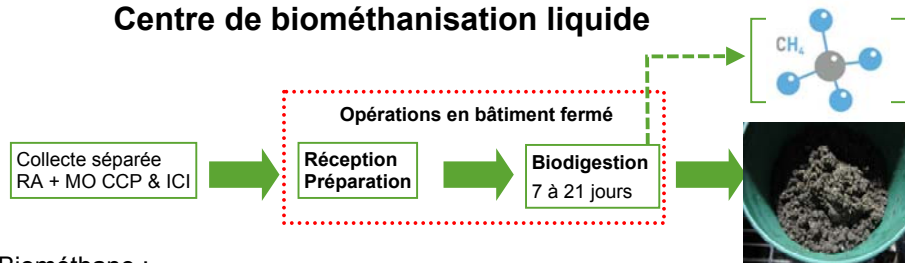
Reinjection des lixiviats en entrée

Utilisation d'une portion de l'énergie du biogaz pour chauffer le digesteur



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Biométhane :

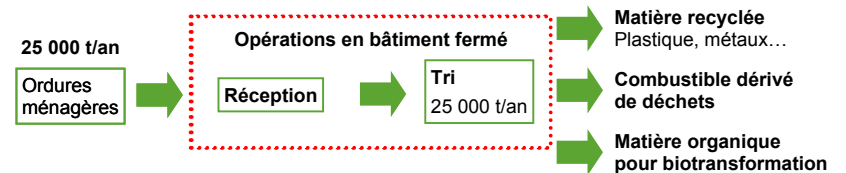
- qualité similaire au gaz naturel (élimination contaminants, sec, riche en CH<sub>4</sub>)
- 10% autoconsommé, 90% injecté sur le réseau de gaz naturel
- énergie renouvelable

Digestat :

- Déshydraté et composté – Retour au sol

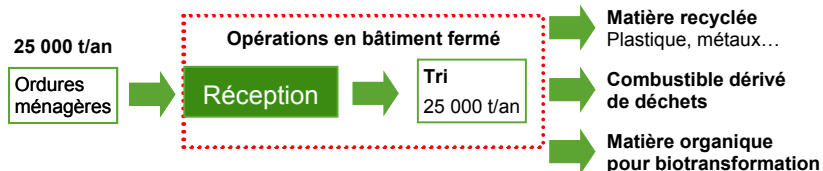
## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



Aucun entreposage extérieur de matières

Interaction minimisée entre camions et matières

Portes à fermeture rapide - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Zone de stockage vidée à chaque fin de journée

Zone de réception isolée du reste de la zone des procédés

## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



Tri mécanique des sacs d'ordures ménagères

Ouverture des sacs, séparation des matières en différents flux

Installation modulaire capable de s'adapter à différents types d'intrants

Axes de travail déterminés par la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (\*)

## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



# QUESTIONS ?

## Préoccupations des citoyens

A quels moments les préoccupations ont-elles été partagées ?

- Choix des terrains
- Consultations publiques
- Discussions avec les citoyens et élus

Quelles préoccupations soulevées ? ⇒ Nuisances

- Odeurs
- Circulation
- Bruit
- Vermine

## Gestion des nuisances et sous-produits

### Odeurs :

- Bâtiments fermés à pression négative
- 6 changements d'air par heure
- Limiter les durées d'entreposage des matières
- Captage des odeurs à la source
- Système de mesure des odeurs en continu
- Lavage des roues de camions
- Filtration de l'air malodorant (laveur humide et biofiltre)
- 1 unique point d'émission : cheminée d'évacuation air traité
- Études d'impact odeurs à venir en cours de conception



## Gestion des nuisances et sous produits

### Eaux de procédé :

- Captées et réinjectées dans les procédés
- En cas de surplus, traitées puis à l'égout

### Bruit :

- Lignes directrices du MDDELCC : 70 dBa (zonage 4, activités industrielles ou agricoles)
- Équipements liés au traitement à l'intérieur du bâtiment
- Études sonores réalisées en phase d'avant projet
- Études sonores à venir en cours de conception

## Gestion des nuisances et sous produits

### Circulation :

- Étude d'impact réalisée pour chaque infrastructure
- Mise en application des recommandations
- Intégration de critères en lien avec la circulation dans les Appel d'Offres (file d'attente, temps de déchargement, déchargement à l'intérieur, ...)

### Vermine :

- Aucun accès direct, tout est à l'intérieur
- Mise en place de moyens de contrôle éprouvés

## QUESTIONS ?

## Section 5

### Calendrier et thèmes des rencontres 2017

## Calendrier et thématiques 2017

- Calendrier des rencontres 2017
  - 3 rencontres : mars, juin, septembre
- Sujets et thématiques
  - *Gestion des nuisances : circulation, odeurs, bruit (Chaire de recherche)*
- Première assemblée publique mars 2018
  - *Une fois que les membres auront fait un premier tour des principales informations*

# Section 6

**Varia / Clôture**



# FIN

